



Fipelec
Énergies renouvelables



Projet de Parc éolien
« Moulins Suc de Lapèze »
Bilan de la permanence d'information
du 18 décembre 2023
La Chapelle Laurent (15)



Pourquoi?

Informar toutes les personnes intéressées sur le projet finalisé.

Proposer à chacun un échange au plus près de ses questionnements sur le projet et/ou l'éolien

Se mettre à l'écoute des retours sur le projet finalisé avant son dépôt

= pouvoir prendre en compte les suggestions des habitants sur les dimensions du projet offrant des marges de concertation

(mesures d'accompagnement, modalité d'association du territoire au suivi du parc pendant les 25 ans de son exploitation, utilisation des retombées locales)



Où ?

A la salle polyvalente de la Chapelle Laurent

Quand ?

Lundi 18 décembre 2023, de 15H à 20H30

Qui ?

des intervenants experts de l'éolien :

pour répondre à toutes les questions :

Réglementation / maîtrise des impacts / idées reçues sur l'éolien, objectifs des développements des énergies renouvelables / etc.

- Les équipes APAL MW et FIPELEC ayant suivi le déroulé des études
- Une consultante de l'Agence Tact



La permanence



Fipelec
Énergies renouvelables



INVITATION
PERMANENCE D'INFORMATION

Projet éolien
Les Moulins du
Suc de Lapèze

Madame, Monsieur,

Depuis 2020, FIPELEC et APAL MW (anciennement 3N Développement) étudient un projet éolien sur la commune de La Chapelle-Laurent (15).

Aujourd'hui, les études techniques sont bien avancées et nous nous apprêtons à définir précisément le projet.

Les différentes études menées permettent l'équilibre entre l'intégration du futur parc et le territoire.

Nous vous proposons un temps d'échange afin de poser toutes vos questions ou nous faire part de vos remarques.

Nous vous invitons ainsi à venir nous rencontrer lors d'une

PERMANENCE D'INFORMATION
le lundi 18 décembre de 15h à 20h30,
à la salle polyvalente de La Chapelle-Laurent.

En espérant vous y rencontrer,
L'équipe APAL MW et FIPELEC.

 **Fipelec**
Énergies renouvelables

 **APAL**
MW



Comment ?

Invitations distribuées
en boîtes aux lettres
sur toute la commune
la semaine à partir du 4 décembre (et
jusqu'au 12 décembre inclus)

+ affichage en mairie du 11 au 18



LE BILAN



Fipelec
Énergies renouvelables



UNE PARTICIPATION FAIBLE

11 personnes se sont déplacées pour échanger avec les équipes de FIPELEC et APAL MW

=> dont 10 personnes habitant la Chapelle Laurent,
soit 4% des habitants de la commune

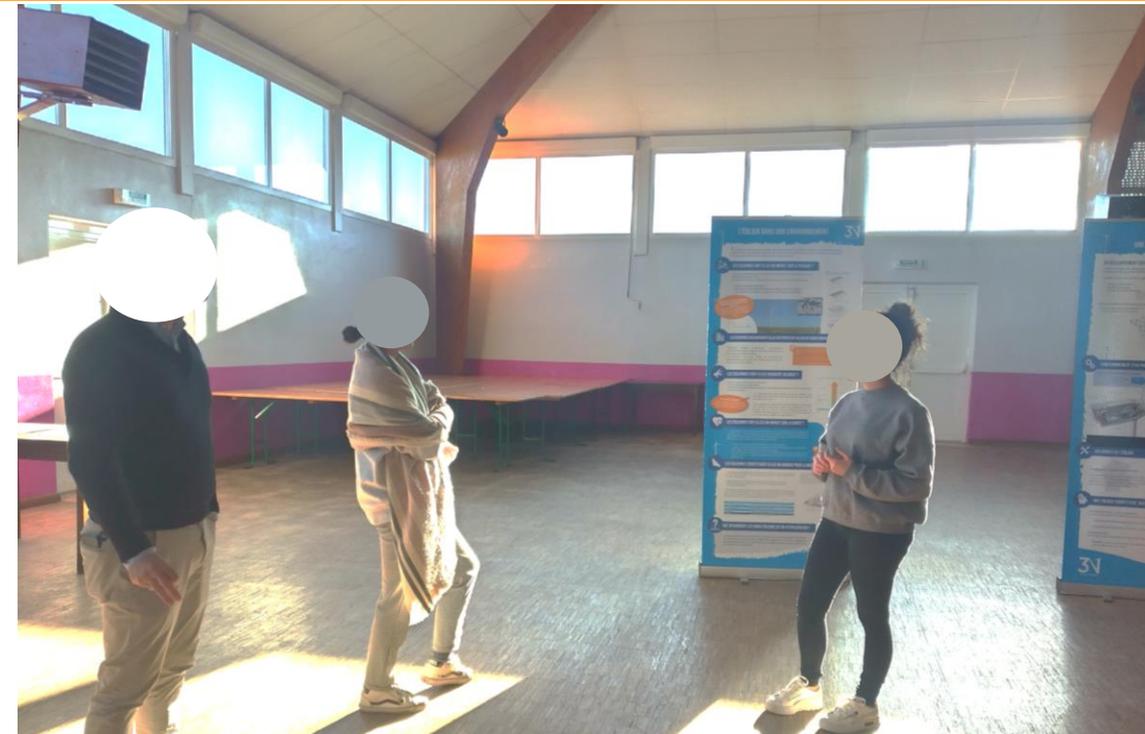
=> et 1 personne habitant à Saint-Poncy

NOTE D'AMBIANCE : DES ECHANGES CONSTRUCTIFS

Les échanges avec les participants se sont tenus dans de bonnes conditions. La permanence a permis de répondre à l'ensemble des questions des participants, et de donner à voir de façon détaillée les résultats des études des états initiaux.

4 participants se sont déclarés opposés par principe au projet, voire à l'éolien en général.

Néanmoins les échanges se sont globalement tenus dans un climat constructif. La majorité des participants a indiqué apprécier avoir ce temps d'information, qui permet de connaître réellement l'état d'avancée du projet. Une information d'autant plus importante pour les participants que le contexte concurrentiel qui se traduit par l'activité de plusieurs développeurs éoliens sur la commune peut aboutir à des confusions.





LE BILAN



Fipelec
Énergies renouvelables



LES THEMATIQUES LES PLUS ABORDEES

L'impact sur le paysage

L'impact sur le paysage arrive en tête des préoccupations des personnes se déclarant opposées au projet, avec en arrière-plan l'idée que les panoramas du secteur ont déjà été fortement impactés. Cette perception s'accompagne de la crainte d'une diminution de l'attractivité touristique et de la valeur immobilière découlant d'un effet de saturation.

La perception du paysage étant très liée à la suggestivité de chacun, l'équipe projet a surtout été dans l'écoute de ce ressenti. Néanmoins il a été rappelé qu'il n'y a aucun type de production d'énergie qui ne produit pas d'impact, y compris dans une plus ou moins grande mesure, sur le paysage.

Par ailleurs le développement des énergies renouvelables, en contribuant à décarboner notre mix énergétique, permet d'atténuer les effets du réchauffement climatique qui menace à court terme les paysages tels que nous les connaissons actuellement.

L'impact sur l'acoustique et les ombres portées

Quelques questions ont pu être remontées sur le bruit, même si plusieurs participants s'accordent à dire que les éoliennes situées sur la commune n'ont pas occasionné de gêne particulière pour les habitations les plus proches.

Ces discussions ont été l'occasion de rappeler qu'en matière de maîtrise des impacts, l'exploitant d'un parc éolien a une obligation de résultats (et pas une simple obligation de moyen). Ainsi, pendant toute la durée d'exploitation d'un parc éolien, les habitants qui constatent une gêne anormale et/ou un non

respect de la réglementation peuvent faire appel à l'inspecteur ICPE à la DREAL. Ce dernier joue le rôle de « gendarme » de l'éolien et dispose des moyens de forcer l'exploitant à se mettre en conformité.

Certains participants très opposés au projet et à l'éolien en général expriment néanmoins une méfiance forte vis-à-vis des autorités quant à l'encadrement des parcs (l'exemple du parc éolien d'Ally a été évoqué, où le bridage des ombres portées n'aurait pas été effectué correctement pour les habitations les plus proches situées à moins de 500 m du parc (le parc ayant été autorisé avant l'entrée en vigueur de la règle des 500m).

Des questions sur la prise en compte de la présence du Milan Royal

La présence du Milan Royal est rapportée par plusieurs participants sur la zone, en cohérence avec les résultats des sorties de terrains de l'étude sur l'avifaune, durant lesquelles un Milan a été contacté sur le sud de la ZIP. Ainsi plusieurs personnes se demandent quelle est la doctrine sur la distance à respecter par rapport à cet enjeu. L'équipe projet a pu préciser que les modalités de prise en compte de cette espèce dans la séquence Eviter/ Réduire /Compenser feront l'objet de discussion avec la DREAL lors d'une réunion de pré-cadrage au début de l'année 2024.

Quelle place pour l'éolien dans le Cantal ?

Beaucoup d'échanges ont porté sur le cadre réglementaire, la loi APER visant à l'accélération de l'instruction des projets d'énergie renouvelable et la poursuite du développement éolien dans le département. Cela faisait en effet écho à un article paru le jour même dans le quotidien La Montagne sur le développement éolien dans le Cantal. L'équipe projet a pu fournir des informations recontextualisant ce débat au regard des objectifs de développement éoliens établis à l'échelle nationale dans le cadre de la loi de Programmation Pluriannuelle de l'Énergie (PPE).



LE BILAN



Fipelec
Énergies renouvelables



LES ECHANGES ET SUGESTIONS SUR LES RETOMBÉES LOCALES ET LES MESURES D'ACCOMPAGNEMENT

Globalement la mesure proposée par FIPELEC permettant de faire de l'auto-consommation de l'électricité produite avec le fournisseur Energie d'Ici de manière à faire profiter les habitants d'un chèque énergie a été bien reçue. Elle a même été évoquée spontanément par deux participants. Pour plusieurs personnes cela peut être un facteur d'acceptabilité du projet, notamment couplée aux retombées collectives pour la commune.

Les retombées de portée collectives d'un parc éolien sont de deux types :

- Les retombées fiscales qui vont directement au budget de la commune et
- Les montants alloués volontairement par le porteur de projet aux mesures d'accompagnement. Ils permettent de financer un ou plusieurs projets de portée collectives au sein de la commune.

Plusieurs suggestions ont été recueillies quant à l'utilisation des montants alloués aux mesures (environ 10 000 € par MW de puissance raccordée) :

- Chèque énergie pour les habitants de la commune ;
- Financement du passage aux LED pour l'éclairage public, notamment celui du stade de foot ;
- Aide à la réinstallation d'un commerce de proximité via la rénovation d'un local communal qui serait mis à disposition.



Vos interlocuteurs



Fipelec
Énergies renouvelables



Axel Cognet
Responsable prospection



Imane El Houari
Responsable développement



Adresse

16 bis, avenue Foch
54270 Essey-Les-Nancy

Téléphone

+33 6 62 30 13 61

Site internet

www.apalmw.com

Adresse

16 bis, avenue Foch
54270 Essey-Les-Nancy

Téléphone

+33 6 47 25 17 50

Site internet

www.apalmw.com



www.apalmw.com